



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

**Date de la convocation** : 29 janvier 2026

**Conseillers en exercice** : 33

**PRESIDENT** : LORGEUX Jeanny, Maire,

**ETAIENT PRESENTS** : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoint au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mmes DOYON, ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

**EXCUSÉS** : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET.

**ABSENTS** : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

---

**PERSONNEL COMMUNAL – REMUNERATION DE VACATIONS - N° 26/01 - 12/C**

**Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Le Centre Municipal de Loisirs et d'Éducation Populaire organise chaque année des classes découvertes en partenariat avec les professeurs des écoles. Pour l'année 2026, les séjours suivants sont programmés :

- Classe de neige : du samedi 24 janvier au dimanche 1er février 2026 (9 jours) aux Portes du Soleil, à Saint-Jean-d'Aulps (74430), avec la participation de deux enseignants de l'école des Tuileries.
- Classe linguistique : du vendredi 29 mai au vendredi 5 juin 2026 (8 jours) au Centre PEP de Montmartin-sur-Mer (50590), avec la participation de trois enseignants de l'école élémentaire du Bourgeau.
- Classe de mer : du vendredi 5 juin au samedi 13 juin 2026 (9 jours) au Village « Au bord de mer » à Saint-Hilaire-de-Riez (85270), avec la participation de deux enseignants de l'école élémentaire Émile Martin.

Considérant qu'il s'agit d'une activité spécifique, ponctuelle et discontinue, il convient de rémunérer ces enseignants sous forme de vacations.

Le montant de la vacation sera fixé comme suit :

- 270 € nets pour les enseignants participant à la classe de neige ;
- 240 € nets pour les enseignants participant à la classe linguistique ;
- 270 € nets pour les enseignants participant à la classe de mer.

.../...



Pour la classe de neige, la rémunération sera versée de manière rétroactive en raison d'une transmission tardive des informations par le service concerné.

Je vous demande d'en délibérer.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité (28 pour et 3 abstentions : Mme PAUCHARD - MM. GUENIN - CORDONNIER) les propositions de son rapporteur.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le **10 FEV. 2026**

Mis en ligne sur le site internet le **11 FEV. 2026**

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai  
de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérécours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

**Pour Copie Conforme,**

**Le Maire,**

**La secrétaire,**

  
**Jeanny LORGEUX**



  
**Laurence MERCIER**